

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

- Photographes prises le 21 Juin 2011



Point d'achèvement (Bellefleur)

Station surpression

**SIAEP DE GUEMENE PENFAO**  
**SECURISATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

*Photographies prises le 21 Juin 2011*

**1. - Tracé de la canalisation de sécurisation Ø315 mm entre Redon et la station du service base de St Nicolas de Redon**

1



2



*Au droit du point d'achat d'eau de la ville de Redon (Pont de la Vilaine)*

3



4



*Rue de la colonie (vers réservoir) et arrivée sur le pont SNCF*

5



6



*Pont SNCF et chemin d'exploitation (vers réservoir)*

7



8



*Chemin d'exploitation (vers réservoir)*

9



10



*Chemin d'exploitation (vers réservoir)*

11



12



*Chemin d'exploitation (vers réservoir)*

13



14



*Chemin d'exploitation (vers réservoir)*

15



16



*Rue de la basse rivière (vers réservoir)*

17



18



*Passage à niveau SNCF et rue de la basse rivière (vers réservoir)*

19



20



*Rue de la basse rivière (vers réservoir) et arrivée sur la rue d'Etriel*

21



22



*Rue d'Etriel et rue de la haute rivière (vers réservoir)*

23



24



*Rue de la haute rivière (vers réservoir)*

25



26



*Arrivée sur la rue de Châteaubriand et impasse du Château d'eau (vers réservoir)*

27



28



*Impasse du Château d'eau (vers réservoir)*

29



*Arrivée sur le réservoir bas de St Nicolas de Redon*

**2. - Tracé de la canalisation Ø300 mm fonte entre la station du service base de St Nicolas de Redon et le château d'eau du service haut de St Nicolas de Redon**

30



31

*Chemin piétonnier et impasse du Château d'eau (vers réservoir haut)*

32



*Impasse du Château d'eau (vers réservoir haut)*

### 3. - Station du service base de St Nicolas de Redon

33



34



*Vue de la station d'assainissement et des réservoirs existants*

#### 4. - Lieu-dit « Pont Rolland (MASSERAC) – Site d'implantation de l'accélérateur

35



36



*RD n°42 après le pont à « Pont Rolland » (vers Massérac)*

37



*Zone d'implantation de l'accélérateur, en bordure de la route départementale*